

# PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2013-04-08

**À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE** du conseil municipal, tenue à 19 h le 8 avril 2013 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Martin Primeau, D'Arcy Ryan, Guy Larkin et Vincent Fontaine

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Claude B. Meilleur maire suppléant

**EST AUSSI PRÉSENT** Monsieur Paul Conway, adjoint à la direction

**ABSENCE** Monsieur Pierre A. Levac

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2013
4. Suites au procès-verbal du 4 mars 2013
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. PIIA, 164, rue du Plateau
7. Demande à la CPTAQ
8. Avis de motion règlement n° 2013-02 modifiant le zonage
9. Adoption du premier projet du règlement n° 2013-02
10. Avis de motion règlement n° 2013-03 modifiant les permis et certificats
11. Adoption du premier projet du règlement n° 2013-03
12. Cession d'une partie du chemin Goyer
13. Approbation du règlement d'emprunt de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
14. Nomination des patrouilleurs nautiques été 2013
15. Fonds Parcs et terrains de jeux - transfert
16. Dépôt des activités financières au 31 mars 2013
17. Autorisation au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Memphrémagog
18. Demande au Ministère des Transports – chemin Bel Horizon
19. Appui à la mise en place du Fonds d'investissement des équipements récréatifs de l'Estrie(FIÈRE)
20. Adoption des comptes à payer
21. Correspondance
22. Divers
23. Clôture de la séance

13-04-08.01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

13-04-08.02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-04-08.03

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2013**

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance du 4 mars 2013 soit adopté tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

13-04-08.04

**SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2013**

13-04-08.05

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS**

Monsieur Serge Desbiens remet un rapport au conseil. Il prétend que ce chemin est moins dangereux que le chemin McFarland et qu'il devrait être ouvert à l'année.

Monsieur Jonathan Fortier pose des questions relatives au projet de pavage du chemin Hatley Acres et de la rencontre du 23 avril 2013. Il propose que le conseil offre plus d'une option de réfection du chemin et il demande qui comptabilisera les résultats du sondage. Il questionne aussi la valeur de l'opinion de certains propriétaires qui ne sont pas résidents, qui sont par exemple propriétaires de terrains vacants non constructibles.

Monsieur Mario Brisebois pose des questions relatives à la ligne d'eau qui doit passer par le chemin Cardinal pour relier le réseau d'aqueduc à la nouvelle usine de traitement d'eau. Il demande que ce soit clarifié pour la rencontre du 23 avril 2013.

Monsieur Patrick Clowery émet des commentaires dans le dossier du projet Hatley Acres.

Monsieur Sam Elkas demande que la ligne d'eau prévue sous le chemin Hatley Acres pour le raccordement à l'usine soit installée à l'avance pour ne pas retarder inutilement les travaux de voirie. Il dit que l'état actuel du chemin n'est pas acceptable.

Monsieur Jean Ethier pose des questions par rapport au règlement d'emprunt de la régie de Coaticook, à savoir quel est la part de la municipalité. Monsieur Roger Bilodeau suggère que la résolution devrait le préciser.

Monsieur Clowery demande si les hydravions sont soumis au règlement sur les moules zébrées.

Monsieur Ethier demande que les activités financières soient présentées sur le site internet de la municipalité.

Monsieur Robert Monk demande s'il y a des équipes de sports pour réunir les enfants au Canton de Hatley et si c'était le cas est-ce qu'il y aurait appui financier de la municipalité. M. le maire suppléant le réfère à Mme Hélène Cyr, responsable des loisirs pour la municipalité.

13-04-08.06

**PIIA, 164, RUE DU PLATEAU**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du lot n° 4 982 041 ont déposé à la municipalité une demande de permis de construction d'une résidence située au 164 rue du Plateau;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de permis de construction des propriétaires du 164, rue du Plateau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-04-08.07

**DEMANDE À LA CPTAQ**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot n° 5 186 154 a déposé à la municipalité une demande à la Commission de protection du territoire agricole;

**ATTENDU QUE** la demande consiste au remblai d'une superficie approximative de dix neuf mille cinq cent (19 500) mètres carrés;

**ATTENDU QUE** le propriétaire Monsieur Brian Herring compte y aménager une piste pour son avion qu'il utilise pour des fins agricole soit l'épandage de produit pour ses champs en cultures;

**ATTENDU QUE** Monsieur Herring compte y bâtir des bâtiments agricoles pour l'entreposage de son avion et de produits servant à l'agriculture;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de Monsieur Brian Herring.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-04-08.08

**AVIS DE MOTION RÉGLÈMENT N° 2013-02 MODIFIANT LE ZONAGE**

**MARTIN PRIMEAU** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2013-02 modifiant le règlement de zonage. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

13-04-08.09

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2013-02**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2013-02 modifiant le règlement de zonage. Une assemblée de consultation sera tenue le 1 mai 2013 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-04-08.10

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2013-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS**

**VINCENT FONTAINE** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2013-03 modifiant le règlement de permis et certificats. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

13-04-08.11

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2013-03**

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2013-03 modifiant le règlement de zonage. Une assemblée de consultation sera tenue le 1 mai 2013 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-04-08.12

**CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN GOYER**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 4 090 418 offre d'acquérir une partie du chemin Goyer;

**ATTENDU QUE** cette partie du chemin, d'une longueur d'environ 72,24 mètres et longeant ledit lot 4 090 418 n'est pas entretenu par la municipalité;

**ATTENDU QUE** la cession de cette partie de chemin ne causerait aucun préjudice aux autres citoyens;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la cession de cette partie de chemin;

**QUE** tous les frais reliés à cette cession, entre autres les frais de l'opération cadastrale et les honoraires de notaire, seront assumés par l'acquéreur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-04-08.13

**APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2013-001 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK**

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a déposé aux membres du conseil municipal du Canton de Hatley une copie certifiée du règlement d'emprunt n° 2013-001 adopté par la RIGDSRC;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN**

**ET RÉSOLU** que la municipalité approuve le règlement d'emprunt de la RIGDSRC au montant de 2 132 937,69 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-04-08.14

**NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES**

**ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog et la municipalité du Canton de Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Massawippi;

**ATTENDU QUE** les patrouilleurs nautiques, Frédérick Desautels, Mathieu Caron, Jean-Guy Robert, Vincent Hévey, Réjean Martineau et Charles Donahue, sont embauchés, pour la saison 2013, pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Massawippi;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
  - *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
  - *Règlement sur les petits bâtiments*
  - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
  - *Règlement concernant la protection du lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées*

**ATTENDU QUE** chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** les patrouilleurs nautiques, Messieurs Frédérick Desautels, Mathieu Caron, Jean-Guy Robert, Vincent Hévey, Réjean

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

Martineau et Charles Donahue, soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2013.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-04-08.15

#### **FONDS PARCS ET TERRAINS DE JEUX- TRANSFERT**

**ATTENDU QU'À** la suite des encaissements des frais de parcs et terrains de jeux au cours de l'année 2012, il y a lieu d'affecter au fonds parcs et terrain de jeux pour 2012 un montant de 8 789,88 \$ plus des intérêts au montant de 861,78 \$;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité accepte d'affecter au fond parcs et terrains de jeux la somme de 9 651,66 \$ rétroactivement au 31 décembre 2012.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-04-08.16

#### **DEPOT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MARS 2013**

Monsieur Conway dépose les activités financières au 31 mars 2013.

13-04-08.17

#### **AUTORISATION AU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC MEMPHRÉMAGOG**

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques de la MRC de Memphrémagog est entré en vigueur le 3 avril 2008;

**ATTENDU QUE** la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

*Art. 13 : «Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...»*

*Art. 34 : «Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.»*

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

**ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Memphrémagog à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de la municipalité du Canton de Hatley.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-04-08.18

#### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – CHEMIN BEL HORIZON**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports avec la construction de l'autoroute 410 permet au chemin Bel Horizon d'être une route réservée à la circulation locale;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ATTENDU QUE** des citoyens demeurant sur le chemin Bel Horizon ont fait la demande à ce que ledit chemin devienne un cul de sac de chaque côté de l'autoroute 410;

**ATTENDU QUE** la configuration de la construction de la 410 permet cette possibilité et permet l'utilisation optimale de l'autoroute;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil municipal du Canton de Hatley demande au Ministère des Transports à ce que le chemin Bel Horizon devienne un cul de sac;

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil municipal mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-04-08.19

**APPUI À LA MISE EN PLACE DU FONDS D'INVESTISSEMENT DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS DE L'ESTRIE (FIÈRE)**

**ATTENDU QUE** l'accessibilité à des équipements récréatifs sécuritaires et de qualité est un déterminant essentiel à une meilleure qualité de vie des communautés rurales et que le parc municipal est souvent le seul lieu public permettant au citoyen une pratique d'activités de proximité;

**ATTENDU QUE** le parc immobilier récréatif du milieu rural nécessite des interventions majeures pour contrer son caractère usé et désuet et pour qu'il réponde mieux aux nouveaux besoins afin d'assurer la sécurité et la qualité de la pratique par les citoyens;

**ATTENDU QUE** la mise à niveau des équipements récréatifs municipaux des communautés rurales de l'Estrie nécessite des investissements estimés actuellement à plus de 8 millions;

**ATTENDU QUE** les municipalités rurales ont une capacité financière restreinte pour assumer seules les investissements requis et qu'elles ont besoin de ressources financières pour soutenir leurs initiatives dans la rénovation et la mise aux normes de leurs installations et pour répondre aux nouveaux besoins des citoyens;

**ATTENDU** les difficultés d'accessibilité des municipalités rurales au programme québécois, le « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » dédié à la restauration et au développement des infrastructures récréatives et sportives et au déséquilibre marquant de l'investissement gouvernemental accordé au milieu rural. (Du 18 millions investis en Estrie; seulement 8 % de ce montant a été dédié à des projets issus des communautés de moins de 2 000 personnes qui représentent pourtant 77 % des municipalités de la région. Seulement 11 % de cette même enveloppe ont été injectés dans des communautés estriennes de moins de 5 000 personnes - statistiques septembre 2011);

**ATTENDU QUE** le Conseil Sport Loisir de l'Estrie a procédé au cours de la dernière année à la présentation de diagnostics pour chacun des parcs municipaux de l'Estrie auprès des gestionnaires municipaux afin d'effectuer certaines recommandations pour les rendre plus attrayants, plus accessibles et plus sécuritaires et est disposé à accompagner les municipalités pour les aider à faire les modifications optimales dans leurs parcs;

**ATTENDU QUE** le Conseil Sport Loisir de l'Estrie propose d'assumer le leadership d'une campagne de mobilisation visant à créer un fonds destiné aux municipalités rurales de l'Estrie permettant la mise à niveau et la bonification de leurs infrastructures récréatives;

**PAR CONSÉQUENT**  
**II EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**  
**ET RÉSOLU QUE LA MUNICIPALITÉ :**

1. Manifeste sa volonté d'agir dans l'amélioration de ses installations récréatives pour les rendre plus attrayantes, plus accessibles et plus

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

sécuritaires dans la mesure où des ressources financières sont disponibles pour l'accompagner dans ce chantier ;

2. Appuie le projet de la mise en place d'un *Fonds régional d'investissement des équipements récréatifs* (FIÈRE) dédié aux communautés rurales, collectif financier à créer faisant appel à la participation de divers partenaires (instances gouvernementales provinciales et régionales, milieu des affaires, etc.);
3. Demande au gouvernement québécois qu'une part significative du « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » soit allouée à la région afin qu'elle puisse la gérer et l'investir de manière efficace et cohérente, selon ses propres besoins et au diapason des priorités locales et régionales;
4. Transmette une copie de cette résolution à la MRC et au Conseil Sport Loisir de l'Estrie avec l'autorisation de l'utiliser pour fins de représentations et de sensibilisation des différentes instances provinciales et régionales.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-04-08.20

### **LISTE DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

<b>NOS CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
201300165 à 201300215	71 564,45 \$
Salaires mars 2013	19 428,54 \$

### **IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 9 avril 2013.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-04-08.21

### **CORRESPONDANCE**

13-04-08.22

### **DIVERS**

13-04-08.23

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Vincent Fontaine propose la clôture de la séance à 20 h 15.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Claude B. Meilleur, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Claude B. Meilleur  
Maire suppléant

---

Paul Conway  
Adjoint à la direction